PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES CHENAUX

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Dérogation mineure 2024-06

Prenez avis que les conseil municipal de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Pérade statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 15 octobre 2024 à la salle du conseil situé au centre récréatif Jean-Guy Houle située au 151 rue Gamelin, à Saint-Anne-de-la-Pérade, à compter de 19h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 350 boulevard de Lanaudière, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, portant le numéro de lot 4 174 794, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 2 octobre 2024.

L'objet de cette demande est de permettre des travaux d'aménagement avec murets et clôtures et remplissage d'une section basse du terrain. La dérogation vise à permettre la disposition des aménagements sur la ligne du terrain. Le règlement prévoit une distance de 0,1 mètre de la ligne.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 3e jour du mois d'octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier

François Dumont